

Remarquez que cette considération sur le peu d'utilité et d'application de la submersion est fort importante : parce que si elle était admise, elle n'irait à rien moins qu'à faire biffer du projet le canal de la rive droite, uniquement dédié à la submersion, et à faire hésiter sur le canal de la Cèze, principalement consacré au même objet.

Donc, en ce qui concerne la submersion, lorsque les promoteurs de l'entreprise allèguent la nécessité des canaux, je réplique que l'eau de leurs canaux n'est pas à cet égard très nécessaire, ni même très utile, qu'en tout cas, elle ne répond qu'à des besoins restreints ne justifiant pas un tel effort, que ces besoins ne seront peut-être pas éternels ni durables, et qu'enfin, on n'aperçoit pas un enthousiasme bien convaincu chez ceux qui pourraient utiliser l'eau qu'on leur offre.

Mais laissons de côté la vigne, et examinons en général l'intérêt de l'agriculture.

Elle ne peut se passer d'eau, dit-on.

Fort bien !

Cependant, elle s'en passe depuis si longtemps, que je crains encore la force de l'habitude, la torpeur du paysan, sa défiance des procédés nouveaux.

Et je ne parle pas à la légère : le canal de Craponne qui existe depuis 1559, soit depuis plus de 300 ans, n'a encore placé que la moitié de son eau disponible ; le canal de la Durançole, qui existe depuis 1229, est dans le même cas, après 650 ans d'exercice. Vous voyez donc qu'il faut compter avec la force de l'habitude.

Mais admettons que la conversion soit prompte.

Croyez-vous que l'agriculture boive de l'eau à 78 fr. 50 le litre ?